First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Official Languages

Chair:
The Honourable MARIA CHAPUT

Monday, May 15, 2006 (in camera)
Monday, May 29, 2006

Issue No. 2

First and second meetings on:

The application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Langues officielles

Présidente :
L'honorable MARIA CHAPUT

Le lundi 15 mai 2006 (huis clos)
Le lundi 29 mai 2006

Fascicule n° 2

Première et deuxième réunions concernant :

L'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

44046

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Comeau
* Hays
(or Fraser)
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Jaffer
Losier-Cool
Plamondon
Robichaud, P.C.
Tardif
Trenholme Counsell

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Downe substituted for that of the Honourable Senator Trenholme Counsell *(May 10, 2006)*.

The name of the Honourable Senator Trenholme Counsell substituted for that of the Honourable Senator Downe *(May 16, 2006)*.

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Champagne *(May 25, 2006)*.

The name of the Honourable Senator Champagne substituted for that of the Honourable Senator Stratton *(May 30, 2006)*.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Maria Chaput

Vice-présidente : L'honorable Andrée Champagne, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Comeau
* Hays
(ou Fraser)
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Jaffer
Losier-Cool
Plamondon
Robichaud, C.P.
Tardif
Trenholme Counsell

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Downe, substitué à celui de l'honorable sénatrice Trenholme Counsell (*le 10 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénatrice Trenholme Counsell, substitué à celui de l'honorable sénateur Downe (*le 16 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton, substitué à celui de l'honorable sénatrice Champagne (*le 25 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénatrice Champagne, substitué à celui de l'honorable sénateur Stratton (*le 30 mai 2006*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 27, 2006:

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Ringuette:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act;

That the committee be authorized to study the reports and papers produced by the Minister of Official Languages, the President of the Treasury Board, the Minister of Canadian Heritage and the Commissioner of Official Languages as well as any other material concerning official languages generally;

That papers and evidence received and taken during the Thirty-eighth Parliament be referred to the committee; and

That the committee report from time to time to the Senate but no later than June 30, 2007.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat,* le jeudi 27 avril 2007 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles en général;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours de la trente-huitième législature soient renvoyés au Comité;

Que le comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2007.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday May 15, 2006
(2)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:02 p.m., in camera, in room 256-S, Centre block, the Chairman, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, Comeau, Downe, Losier-Cool, Plamondon, Robichaud, P.C. and Tardif (8).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service of the Library of Parliament, Marie-Ève Hudon.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee is commencing its study, in order to report on it from time to time, on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

It was agreed that the senators' staff as well as the communications officer assigned to the committee would remain in the room while the committee met in camera.

Pursuant to rule 92(2)(e), the members considered a draft agenda.

The members examined and adopted a work plan for the meetings scheduled until the probable adjournment of the Senate for the summer recess.

It was agreed that the committee would in the near future host a reception to mark the imminent departure of the current Commissioner of Official Languages, Ms. Dyane Adam, and that the steering committee would be entrusted with determining the format and details of the reception.

After debate, it was agreed that the chair would take the necessary steps to have the Senate request a detailed response from the government, in accordance with paragraph 131(2) of the *Rules of the Senate*, to the report entitled "French-language Education in a Minority Setting: a Continuum from Early Childhood to the Postsecondary Level", tabled on June 14, 2005, and adopted by the Senate on July 18, 2005.

At 4:50 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 15 mai 2006
(2)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 2, à huis clos, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput, (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Downe, Losier-Cool, Plamondon, Robichaud, C.P., et Tardif (8).

Aussi présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, Marie-Ève Hudon.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité entreprend, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, son étude de l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

Il est convenu que le personnel des sénateurs ainsi que l'agente de communications assignée au comité puissent demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

Conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, les membres examinent un projet d'ordre du jour.

Les membres étudient et adoptent un plan de travail pour les réunions prévues jusqu'à l'ajournement probable du Sénat pour l'été.

Il est convenu que le comité donne prochainement une réception pour souligner le départ imminent de l'actuelle commissaire aux langues officielles, Mme Dyane Adam, et que le comité directeur soit chargé d'en déterminer les modalités et détails.

Après débat, il est convenu que la présidente fasse le nécessaire pour obtenir du Sénat une demande de réponse gouvernementale détaillée, en vertu du paragraphe 131(2) du *Règlement du Sénat*, au rapport intitulé « L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire, » déposé le 14 juin 2005 et adopté par le Sénat le 18 juillet 2005.

À 16 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday May 29, 2006
(3)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:00 p.m. in room 256-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Maria Chaput, presiding.

OTTAWA, le lundi 29 mai 2006
(3)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput, (*présidente*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Comeau, Jaffer, Losier-Cool, Robichaud, P.C., Stratton, Tardif and Trenholme Counsell (8).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service of the Library of Parliament: Marie-Ève Hudon.

Also attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee resumed consideration, in order to report on it from time to time, of the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

WITNESSES:

Heritage Canada:

Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs;

Sheila MacDonald, Associate Director, Interdepartmental Coordination, Official Languages.

Mr. Lussier and Ms. MacDonald both made a statement and then answered questions.

It was moved by the Honourable Senator Comeau:

That the following reference document distributed to the members by the witnesses be filed as an exhibit with the clerk of the committee:

> Document from Heritage Canada entitled "Implementation of Sections 41 and 42 of the Official Languages Act — Federal Strategy to Support Official-Language Minority Communities and Impact of Amendments under S-3", May 2006. (Exhibit 5900-1.39 O1-SS-1, 2, '1')

The question being put on the motion, it was adopted.

At 5:02 p.m., the committee suspended its sitting.

At 5:10 p.m., the committee resumed its in camera sitting, pursuant to section 92(2)(e), in order to discuss a draft agenda.

It was agreed that senators' staff would remain in the room while the committee met in camera.

At 5:45 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Comeau, Jaffer, Losier-Cool, Robichaud, C.P., Stratton, Tardif et Trenholme Counsell (8).

Aussi présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, Marie-Ève Hudon.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité procède à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

TÉMOINS :

Patrimoine canadien :

Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles;

Sheila MacDonald, directrice associée, Concertation interministérielle, Langues officielles.

Monsieur Lussier et madame MacDonald font chacun un exposé puis répondent aux questions.

Il est proposé par le sénateur Comeau :

Que le document de référence suivant distribué aux membres par les témoins soit déposé auprès de la greffière du comité à titre de pièce :

> Document de Patrimoine canadien intitulé « Mise en œuvre des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles — Stratégie fédérale d'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et impact des modifications en vertu de S-3 », daté de mai 2006. (Pièce 5900-1.39 / O1-SS-1, 2, '1')

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 17 h 2, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 10, le comité reprend ses travaux à huis clos, conformément à l'article 92(2)e), afin de discuter d'un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

À 17 h 45, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Greffière du comité

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 29, 2006

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:02 p.m. to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act.

Senator Maria Chaput (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chairman: Fellow members of the Senate Standing Committee on Official Languages, good afternoon and welcome to the committee.

We have representatives from Canadian Heritage today, but before introducing these witnesses, I would first like to briefly recap the situation, as discussed at the last meeting, and explain why these witnesses are appearing before the committee today. On November 22, 2005, senator Gauthier's bill was enacted, receiving Royal Assent on November 25. The purpose of the bill was to give teeth to the Official Languages Act. When discussing the committee's future business, members felt the need to meet with representatives from the main departments responsible for implementing the legislation in order to get a better understanding of the effects of the strengthening of the act.

That is why we have before us today officials from Canadian Heritage who, at our request, have come to give us an overview of the way Bill S-3 is expected to affect the institution of government. I would like to introduce the two witnesses who have agreed to appear today. I am referring to Ms. Sheila McDonald, Associate Director, Interdepartmental Coordination Directorate, Official Languages Support Programs, Canadian Heritage, and Mr. Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs. I would like to welcome you to our committee.

We will start by listening to the two witnesses' presentation and then ask questions. I think that in total, this part of the meeting should last about fifty minutes, at which point we will move in camera to discuss the committee's future business.

Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs, Canadian Heritage: On behalf of myself and my colleague, Sheila MacDonald, I will start by describing the duties we assume at Canadian Heritage to make federal institutions aware of the effects of these changes. I will then move on to the issue that interests us here, namely the amendments made to Part VII of the Official Languages Act.

I have here with me today Ms. Sheila MacDonald, who is the key person responsible for the presentations made to federal institutions and it is in this capacity that you have invited her. Sheila is the Associate Director of the "Interdepartmental

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 29 mai 2006

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 2 pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Chers membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles, bon après-midi et bienvenue au comité.

Nous avons aujourd'hui des représentants de Patrimoine canadien, mais avant de vous présenter ces témoins, j'aimerais d'abord revenir brièvement sur la situation, telle que discutée la dernière fois, et expliquer la raison de leur présence à ce comité. Le 22 novembre 2005, il y a eu l'adoption du projet de loi du sénateur Gauthier, avec la sanction royale le 25 novembre. Le projet de loi avait pour but de donner des dents à la Loi sur les langues officielles. Lorsque nous avons discuté des travaux futurs du comité, les membres ont ressenti le besoin de rencontrer des représentants des principaux ministères chargés de l'application de la loi afin de mieux comprendre les effets du renforcement de la loi.

C'est pourquoi nous recevons aujourd'hui des fonctionnaires de Patrimoine canadien qui, à notre demande, viennent nous donner un aperçu des effets prévus du projet de loi S-3 dans l'appareil gouvernemental. J'aimerais vous présenter les deux témoins qui ont accepté de comparaître aujourd'hui. Il s'agit de Mme Sheila MacDonald, directrice associée, Direction de la concertation interministérielle, Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien et de M. Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles. Je vous souhaite la bienvenue à notre comité.

Nous écouterons la présentation de ces deux personnes et pourrons ensuite poser des questions. Je crois qu'au total, cette portion de la réunion devrait durer environ 50 minutes après quoi nous poursuivrons à huis clos pour discuter des travaux futurs du comité.

Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien : En mon nom et en celui de ma collègue, Sheila MacDonald, je commencerai par présenter les tâches que nous remplissons au sein de Patrimoine canadien pour sensibiliser les institutions fédérales aux conséquences de ces modifications. Je poursuivrai ensuite avec le sujet qui nous intéresse ici, soit les modifications apportées à la Loi sur les langues officielles, à sa partie VII.

Je suis accompagné aujourd'hui de Sheila MacDonald, qui est la personne clé dans les présentations aux institutions fédérales et c'est à ce titre que vous l'avez invité. Sheila est directrice associée de l'équipe « Concertation interministérielle », elle est chargée

Coordination" team, and also for the past ten years she has been responsible for helping federal institutions to meet their "41" responsibilities, as we usually call them, based on section 41 which henceforth requires these institutions to play a supporting role in ensuring the development and vitality of minority official languages communities and linguistic duality.

[*English*]

I am in charge of the team to which Ms. MacDonald's directorate belongs. We also exercise specific activities pursuant to sections 41 and 43 of the act. These sections are distinct from those that will be the object of today's discussion; nevertheless, they support the development of linguistic communities.

[*Translation*]

So that is who we are. I would like to thank you for your invitation. Today's presentation is the same one we give to federal institutions which, from now on, must have an understanding of their statutory obligations.

I should point out at the outset that the job of educating and coordinating federal institutions in fulfilling their responsibilities is by no means new. Section 42, which was not amended by the recent changes made in November, gave the minister of Canadian Heritage the mandate of overseeing the coordination of all federal institutions' responsibilities.

[*English*]

With respect to the job of explaining, accompanying and sensitizing other institutions, Ms. MacDonald has been there to do it for awhile. The changes that created this function were introduced in 1988. It is not that recent a job.

Bill S-3, which was adopted by Parliament last November, changed three things of which I am sure committee members are well aware. What was a declaratory requirement on the part of federal institutions has now been reinforced. You have heard the expression "the act has been given teeth." There is now a requirement for each federal institution to take positive measures.

[*Translation*]

A new regulatory authority was also introduced, which the government may use to ensure federal institutions fulfil that responsibility. That is the second change made by Bill S-3.

Finally, there was a change which would make the responsibilities outlined under section 41 justiciable.

[*English*]

Because these were significant changes and because the way in which section 41 is written has changed, last December or January we officially started a campaign of sensitization. The then Clerk of

depuis une dizaine d'années d'accompagner les institutions fédérales dans leurs responsabilités « 41 », ainsi appelées dans notre vocabulaire, du nom de l'article 41 qui désormais exige de leur part des activités en soutien au développement et à l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire et à la dualité linguistique.

[*Traduction*]

Je suis responsable de l'équipe à laquelle appartient la Direction de Mme MacDonald. Nous exerçons également des activités particulières conformément aux articles 41 et 43 de la loi. Ces articles ne feront pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui, mais ils appuient cependant le développement des communautés linguistiques.

[*Français*]

Voici qui nous sommes. Je vous remercie pour l'invitation que vous nous avez faite. L'exercice présenté aujourd'hui est le même que l'on livre aux institutions fédérales qui ont désormais à comprendre quelles sont les obligations imposées par la loi.

Il convient de signaler d'emblée que cette tâche de sensibilisation et de coordination de l'exercice des responsabilités des institutions fédérales ne date pas d'hier. L'article 42, qui n'a pas été modifié par les récents changements apportés en novembre, confiait au ministère du Patrimoine canadien le mandat de susciter la coordination des responsabilités de l'ensemble des institutions fédérales.

[*Traduction*]

Quant à la tâche d'explication, d'accompagnement et de sensibilisation d'autres institutions, Mme MacDonald s'en charge depuis un certain temps. Les modifications qui ont créé cette fonction ont été apportées en 1988. Ce travail ne date donc pas d'hier.

Le projet de loi S-3, qui a été adopté par le Parlement en novembre dernier, a modifié trois éléments que vous connaissez bien, j'en suis sûr. Ce qui n'était jusqu'à présent qu'une exigence de nature déclaratoire pour les institutions fédérales a désormais été renforcé. Vous avez entendu l'expression : « on a donné du mordant à la loi ». Désormais, chaque institution fédérale a le devoir de prendre des mesures positives.

[*Français*]

Il y a eu également l'introduction d'un pouvoir de réglementation dont le gouvernement peut se prévaloir sur la façon dont les institutions fédérales s'acquittent de cette responsabilité. C'est le deuxième changement introduit par le projet de loi S-3.

Finalement, il y a eu un changement qui rend justiciable ces responsabilités qui sont décrites à l'article 41.

[*Traduction*]

Comme il s'agissait d'importants changements et que le libellé de l'article 41 a été modifié, nous avons lancé officiellement une campagne de sensibilisation en décembre ou en janvier dernier. Le

the Privy Council sent a letter to all deputies and heads of agencies informing them of the changes passed by Parliament to Part VII of the act. This memo then trickled down — we hope — through federal institutions.

One thing we keep insisting on is that the changes made to the act apply to all federal institutions. The way section 41 is written applies to all federal institutions. That is important because of the job that Ms. MacDonald does, but I will let her explain more about that later.

Since 1994, there has been a particular club, if I can use that word, of federal institutions for which specific requirements have been made. They include, for instance, the duty to make formal plans, which must be included in an annual report to the Minister of Canadian Heritage. The report must detail how they will exercise their section 41 responsibilities.

[*Translation*]

Ms. MacDonald and her team work closely with about 30 institutions. They are mostly departments, however there are also agencies and Crown corporations. We are used to working very closely with these institutions, but I should point out that all federal institutions, and not only these 30 or so, are subject to the new system developed as a result of the changes made to Part VII.

In conclusion, after 1994, there was an important step taken in 2003, namely the Official Languages Action Plan. The important thing to note here is that the action plan was accompanied by an accountability and coordination framework for official languages. This framework outlined the various coordination responsibilities, including our very own, in the area of official languages within government.

There was already a number of key instruments we had implemented in federal institutions. As the responsibilities of these institutions grew, so did the scope of our presentations in cooperation with our colleagues from the Department of Justice always accompany us when delivering these presentations to ensure people get a solid grasp of these new responsibilities.

Sheila MacDonald, Associate Director, Interdepartmental Coordination, Official Languages, Canadian Heritage: Madam Chairman, when the clerk wrote to the deputy minister and to agency chairs last December, he reminded them of the action plan and its horizontal management framework. He particularly stressed section 17, which gave a list of the federal organizations' responsibilities. These institutions were therefore supposed to adhere to that list before the adoption of Bill S-3, because the accountability framework dates back to the adoption of the federal government's Action Plan on Official Languages. The clerk reminded them of this list. He also reminded them of Canadian Heritage's role, which is one of

greffier du Conseil privé de l'époque a envoyé une lettre à tous les sous-ministres ainsi qu'aux chefs des organismes afin de les informer des modifications adoptées par le Parlement à la partie VII de la loi. Cette note de service, nous l'espérons, a rejoint toutes les institutions fédérales.

Nous ne cessons d'insister sur le fait que les modifications apportées à la loi s'appliquent à toutes les institutions fédérales, tout comme la reformulation de l'article 41. C'est important à cause du travail effectué par Mme MacDonald, mais je la laisserai vous en dire davantage tout à l'heure.

Depuis 1994, il s'est formé une sorte de club d'institutions fédérales, si je peux employer ce terme, qui doivent remplir des exigences particulières. Elles doivent, par exemple, concevoir des plans officiels qui doivent être consignés dans un rapport annuel destiné au ministre du Patrimoine canadien. Le rapport doit détailler la façon dont elles exerceront leurs responsabilités conformément à l'article 41.

[*Français*]

Madame MacDonald et son équipe travaillent étroitement avec une trentaine d'institutions. Ce sont pour la plupart des ministères, mais il y a aussi des agences des sociétés de la Couronne. Nous sommes habitués à travailler de façon très étroite avec ces institutions, mais il est important de signaler que toutes les institutions fédérales, et pas seulement ces 30 et quelques, sont sujettes au nouveau régime créé par le biais des changements apportés à la partie VII.

En conclusion, après 1994, il y a eu une étape importante en 2003 avec le Plan d'action pour les langues officielles. L'élément important qui mérite d'être signalé ici c'est que ce plan d'action était accompagné du cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles, qui spécifiait les responsabilités particulières de coordination, dont la nôtre, à l'égard de l'ensemble de ce qui se fait en langues officielles à l'intérieur de l'appareil fédéral.

Il existait déjà un certain nombre d'instruments importants que nous avions mis en application dans les institutions fédérales. Le niveau de responsabilité de ces institutions s'est alors accru ainsi que l'étendue des présentations en collaboration avec des collègues du ministère de la Justice, qui nous accompagnent toujours dans ces présentations, afin d'assurer une solide compréhension de ces nouvelles responsabilités.

Sheila MacDonald, directrice associée, Concertation interministérielle, Langues officielles, Patrimoine canadien : Madame la présidente, quand le greffier a écrit au sous-ministre et aux présidents des agences, en décembre dernier, il leur a rappelé le plan d'action et son cadre de gestion horizontal. Il a particulièrement souligné l'article 17, qui donnait une liste de ce que devait faire les organismes fédéraux. Ils étaient donc censés suivre cette liste avant le passage du projet de loi S-3, parce que le cadre d'imputabilité date du passage du Plan d'action du gouvernement fédéral sur les langues officielles. Il leur a rappelé cette liste. Il leur a aussi rappelé le rôle de Patrimoine canadien, un rôle d'accompagnement des organismes fédéraux désignés, qui

support to designated federal organizations, which would be selected following community-based consultations. They are now 33 such federal institutions after the Social Development and Human Resources merged into one department.

He also mentioned that agencies would continue to be supported. And this is what led to our presentations. We developed tools for the designated departments which we now will share with other departments via our website, for example — which by the way is very interesting. We have also developed a section 41 implementation guide — which is also in our website. We developed this guide according to section 17 of the accountability framework. We are trying to remain consistent with the action plan.

I gave you a copy of the presentations I use to educate and inform the departments. We will not go through the entire presentation — unless you think that it is necessary —, but I am going to explain to you how we use it with the federal departments.

The presentation starts with the federal government's historic decisions in relation to the Official Languages Act and the way that it has been strengthened over the years. We want the federal institutions to understand that these changes did not just come out of nowhere, but are part of a logical progression and an ongoing strengthening of the Official Languages Act and mainly an effort to support communities and linguistic duality.

We also want them to understand that there is something for everybody in this act and we want to help them to understand it. We also refer to the implementation of the action plan, we go from the big picture to the fine detail, and cover the accountability framework — including section 17, which I talked about earlier. We mention the guide and go in greater detail in the sections of the guide which were developed to be somewhat more operational than section 17; these sections include awareness building, consultation, communication, coordination, funding and benefit plans and accountability. We go through the guide's activities including those which focus on strengthening linguistic duality. It is not exactly clear to some federal institutions what they can actually do at the community level, but we all have a role to play in promoting French and English in Canadian society and supporting linguistic duality. This is a first step for everybody.

[*English*]

We suggest that every federal institution look at its program structure to see where they can have an impact on the official language minority communities and what they can put in place to ensure that they do not miss anything. We say to them, "Look at your program structure."

For every department a couple of very important branches are human resources and communications. Every federal department has a public face in that they represent the face of Canada to Canadians, to other countries and strangers from abroad. We

ont été sélectionnés suite à des consultations avec les communautés. Ils sont maintenant 33 avec la fusion du ministère du Développement social avec les Ressources humaines.

Il a aussi mentionné que l'on continuerait à appuyer les agences. Ceci a ouvert la porte à toutes nos présentations. Nous avions conçu des outils pour les ministères désignés, et dorénavant, nous les partagerons avec les autres ministères via, entre autres, notre site Web — qui est en passant, très intéressant. Nous avons également élaboré un guide de mise en œuvre de l'article 41 — qui est sur le site Web. Nous avons développé ce guide en utilisant l'article 17 du cadre d'imputabilité. Nous essayons de rester cohérents avec le plan d'action.

Je vous ai donné une copie des présentations que je fais pour former et informer les ministères. Nous ne passerons pas à travers toute la présentation — à moins que vous trouviez que ce soit nécessaire —, mais je vais vous expliquer comment on l'utilise avec les ministères fédéraux.

La présentation contient d'abord les décisions historiques du gouvernement fédéral en ce qui concerne la Loi sur les langues officielles et le renforcement de celle-ci au fil des années. Nous voulons que les organismes fédéraux comprennent que ce n'est pas tombé des nues, mais que c'est vraiment une suite logique, un renforcement continuel de la Loi sur les langues officielles et surtout un appui aux communautés et à la dualité linguistique.

Ensuite, nous voulons qu'ils comprennent qu'il y a quelque chose pour tous dans cette loi et les aider dans leur compréhension. Nous parlons aussi de l'arrivée du plan d'action, en procédant du plus large au plus précis, à l'intérieur du cadre d'imputabilité — de son article 17, dont je parlais tout à l'heure. Nous mentionnons le guide et allons en détail dans les rubriques du guide qui ont été élaborées pour être un peu plus opérationnelles que l'article 17; ces rubriques comprennent la sensibilisation, la consultation, la communication, la coordination, le financement et les prestations de programmes et redditions de comptes. Nous dispensons les activités qui se trouvent dans le guide ainsi que des activités pour renforcer la dualité linguistique. Pour certains organismes fédéraux, ce qu'ils peuvent faire directement pour les communautés n'est pas évident, mais nous avons tous un rôle dans la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne et dans l'appui à la dualité linguistique. C'est un point de départ pour tout le monde.

[*Traduction*]

Nous suggérons à chaque institution fédérale d'examiner sa structure de programme afin de voir où elle peut avoir un impact sur les communautés minoritaires de langues officielles et ce que l'institution peut mettre en place pour tout couvrir. Nous leur disons : « Examinez votre structure de programme. »

Dans chaque ministère, les ressources humaines et les communications sont des directions générales très importantes. Chaque ministère fédéral a une image publique en ce sens qu'il représente le Canada auprès des Canadiens, des autres pays et des

must ensure that the official language minority communities are visible in these departments so that Canadians and others abroad can see the importance of these minorities to us as Canadians.

We also tell the departments that we want copies of any complaints they receive so that we at Canadian Heritage can do an inventory of where the complaints fall in order to help the departments develop best practices and, by doing the right thing, avoid these complaints in the future.

I would be happy to answer questions, Madam Chairman.

[*Translation*]

Senator Robichaud: Thank you, Madam Chairman. Do you receive complaints? Are people telling you that it does not work in some institutions?

Ms. MacDonald: We have just received one or two complaints. So it is a start. We have not been able to compile an inventory, but it is our intention to look at them and to see exactly where they are coming from.

Senator Robichaud: Once you have examined the complaint, do you go back to the institutions and suggest corrective measures?

Ms. MacDonald: It is not up to us to tell them how to manage the situation. At Canadian Heritage, our role is one of encouragement and dialogue, we gather information and we look at what we might suggest to the departments. Organizations have their own legal advisors to tell them how to respond to complaints.

Senator Robichaud: Are there places where there is some reluctance to put in place programs for advancement and promotion?

Ms. MacDonald: I would not say there is reluctance. Some departments are really wondering what they can do. For example, I attended a meeting of the Crown Corporations Advisory Committee on Official Languages, in Nova Scotia, and sitting around the table were representatives from the House of Commons, the Royal Canadian Mint, Atomic Energy of Canada, and CSIS, and so on. Those people were unclear about what they could do to help support communities, but the appetite for learning is there.

Senator Tardif: Thank you for your presentation. I know that as part of the Official Languages Action Plan, the federal government set up several horizontal governance mechanisms, including the group of ministers on official languages, as well as a committee of deputy ministers that examines the issue and the consultation process with the communities. Will these mechanisms be preserved once Bill S-3 is implemented?

Mr. Lussier: You are right, there have been changes. Among others, ministerial responsibilities for official languages were reconfigured with the arrival of Ms. Verner. Moreover, one of the

étrangers. Nous devons veiller à ce que les communautés minoritaires de langues officielles soient visibles dans ces ministères, pour que les Canadiens et les étrangers voient l'importance que ces minorités revêtent pour nous.

Nous demandons également aux ministères des copies des plaintes qu'ils reçoivent pour que nous, à Patrimoine canadien, puissions faire un inventaire des plaintes et les classer par catégorie pour aider les ministères à adopter des pratiques exemplaires et, ce faisant, éviter que ces plaintes ne se répètent.

Je serai heureuse de répondre à vos questions, madame la présidente.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : Merci madame la présidente. Est-ce que vous recevez des plaintes? Est-ce que les gens vous disent ce qui ne fonctionne pas dans certaines institutions?

Mme MacDonald : On vient tout juste de recevoir une ou deux plaintes. Donc c'est un début. Nous n'avons pu faire un répertoire, mais c'est notre intention de les examiner et de voir justement où elles tombent.

Le sénateur Robichaud : Une fois la plainte étudiée, retournez-vous vers les institutions et suggérez-vous des mesures collectives?

Mme MacDonald : Ce n'est pas à nous de leur dire comment gérer. À Patrimoine canadien, nous avons un rôle d'encouragement et de concertation, on s'informe et nous examinons ce qu'on pourrait suggérer à tous les ministères. Les organismes ont leurs conseillers juridiques pour leur dire comment répondre aux plaintes.

Le sénateur Robichaud : Est-ce qu'il y a des endroits où il y a une certaine résistance à mettre en place un programme pour l'épanouissement et la promotion?

Mme MacDonald : Je ne dirais pas qu'il y a une résistance. Certains ministères se demandent vraiment ce qu'ils peuvent faire. Par exemple, je participais au comité consultatif des sociétés d'État sur les langues officielles, en Nouvelle-Écosse, et autour de la table, il y avait entre autres la Chambre des communes, la Monnaie Royale, Énergie atomique Canada et le SCRS. Ce n'est pas évident pour ces gens de savoir ce qu'ils peuvent faire pour appuyer les communautés, mais il y a un grand appétit pour apprendre.

Le sénateur Tardif : Merci pour votre présentation. Je sais que dans la foulée du Plan d'action pour les langues officielles, le gouvernement fédéral a mis sur pied divers mécanismes de gouvernance horizontale, notamment le groupe des ministres sur les langues officielles, de même qu'un comité de sous-ministres qui étudie la question et les processus de consultation avec les communautés. Est-ce que ces mécanismes seront conservés avec l'application du projet de loi S-3?

M. Lussier : Vous avez raison, il y a eu des changements. Entre autres, les responsabilités ministérielles en matière de langues officielles ont été reconfigurées avec l'arrivée de Mme Verner.

support roles previously carried out by the Privy Council now falls to Canadian Heritage. So there have been structural changes.

As for the organization at the ministerial and deputy ministerial level for these horizontal networks, I would prefer not answering, as some aspects remain to be defined. That is perhaps a question to put to a minister.

Senator Tardif: Can you tell me if the deputy ministers' committee has met since February?

Mr. Lussier: To the best of my knowledge, there has not been a meeting of the committee of deputy ministers on official languages.

Senator Comeau: I would like to take this opportunity to tell you about a specific case and to ask you if Bill S-3 will provide support. I am talking about the Acadian Youth Camp in Nova Scotia which was set up almost 50 years ago. I myself participated in the camp when I was young. The camp was founded by the ladies' auxiliary to encourage young Acadian boys and girls to develop an interest in their language. As you know, in Nova Scotia, we do not have the critical mass that we would like to have. We are a minority and we are surrounded by anglophone media. I do not think that I need to describe the situation, you are quite familiar with it. The camp is run by volunteers; there were no funds from the federal government, and there was no program as such, but over the years, the camp had trouble with the matter of insurance, inspections, and it became less active.

Recently, and over the past few years, a group of men and women have expressed an interest in reactivating the camp, because they saw that our Acadian young people did not have an opportunity to participate in activities like canoeing, singing, history, and so on. If young people have fun participating in an activity, they will want to continue to do so in French.

The group applied to the Canada Revenue Agency for a tax number, and I am going to quote a few lines from the letter of rejection that they received last week, which states that the courts have not recognized that maintaining a cultural heritage or a specific language, or fighting the assimilation of a culture or a language has a charitable purpose, even though it is a very laudable objective that could be beneficial to many people in the community, in other words, those who identify with that culture.

In other words, assimilation is not important according to them. I am going to read an excerpt from another letter: "An organization must offer its services to a clientele with specific needs."

The bottom line is that the specific needs of Acadian young people in Nova Scotia does not appear to be important to the Canada Revenue Agency.

The ladies' auxiliary approached me, and they know that I fully support their work. We need volunteers, whom I call community leaders, who take an interest in the community and who are not

Également, un des rôles de soutien exercé par le Conseil privé revient désormais à Patrimoine canadien. Il y a eu des changements structurels.

Pour ce qui est de l'organisation sur les plans ministériels et sous-ministériels de ces réseaux horizontaux, je préférerais ne pas répondre car il y a certaines choses qui doivent être définies. C'est peut-être une question qui s'adresse à un ministre.

Le sénateur Tardif : Est-ce que vous pouvez dire s'il y a eu une réunion du comité des sous-ministres depuis février?

M. Lussier : À ma connaissance, il n'y a pas eu de réunion du comité des sous-ministres des langues officielles.

Le sénateur Comeau : J'aimerais saisir l'occasion pour vous parler d'un cas spécifique et vous demander si le projet de loi S-3 donnera un appui. Il s'agit de la Colonie de la jeunesse acadienne en Nouvelle-Écosse qui a été formée il y a près de 50 ans. J'ai été moi-même un jeune participant à cette colonie. C'est une colonie fondée par les dames patronnesses pour encourager les jeunes Acadiens et Acadiennes à s'intéresser à leur langue. Comme vous savez, en Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas la masse critique qu'on aimerait avoir. Nous sommes minoritaires et sommes entourés de médias anglophones. Je pense que je n'ai pas besoin de décrire la situation, vous la connaissez assez bien. Cette colonie était dirigée par des bénévoles, il n'y avait aucun fonds provenant du gouvernement fédéral, il n'y avait pas de programme comme tel, mais avec les années, la colonie a connu des difficultés avec la question des assurances, des inspections, et elle est devenue moins active.

Récemment, et dans les dernières années, il y a un groupe de dames et d'hommes qui ont voulu réactiver la colonie parce qu'ils voyaient que notre jeunesse acadienne n'avait pas l'occasion de participer à des activités comme le canotage, le chant, l'histoire, et cetera. Si les jeunes s'amusent bien en participant à une activité, ils vont vouloir continuer à le faire en français.

Le groupe a fait une demande à l'Agence de Revenu du Canada pour obtenir un numéro de taxes et je vais vous citer quelques lignes de la lettre de refus qu'ils ont reçue la semaine dernière qui dit que les tribunaux n'ont pas reconnu le fait de maintenir un héritage culturel ou une langue en particulier ou par ce même fait lutté contre l'assimilation d'une culture ou d'une langue comme étant une fin de bienfaisance, même s'il s'agit d'un objet fort louable qui pourrait intéresser plusieurs gens de la communauté, donc ceux pouvant s'identifier à cette culture.

En d'autres mots, l'assimilation n'est pas importante selon eux. Je vais vous citer un extrait d'une autre lettre : « Un organisme doit offrir ses services à une clientèle ayant des besoins spécifiques. »

En fin de compte, les besoins spécifiques de la jeunesse acadienne en Nouvelle-Écosse, ne semblent pas avoir d'importance pour l'Agence de Revenu Canada.

J'ai été approché par des dames patronnesses et elles savent que j'appuie fortement leurs démarches. Il faut des bénévoles, que j'appelle des leaders de la communauté, qui s'intéressent à la

involved to make money. If there are groups that have taken an interest in Acadian young people in Nova Scotia, we should certainly support them, and I do that. What can we do in a case like this one, where they are told that assimilation is not a federal objective?

Mr. Lussier: Your question is one of interpretation. It is fascinating, as it concerns the interpretation of the Revenue Act and the Official Languages Act at the same time. Ms. MacDonald and I are not able to provide you with a legal interpretation — moreover, we state that clearly during our sessions. And believe me, we are driven by the same desire for advancement and concrete results. Sometimes we have to resist the temptation to provide an interpretation that might seem favourable to us, but we are not legal experts. That is the situation I am in.

Senator Comeau: What can we do with a situation like that? We know that the objective is laudable. We want our Acadian young people in Nova Scotia to continue to exist, so that they can continue to speak French and like speaking French despite the sea of anglophones surrounding them. Could we submit the letter to you, or to someone else within government, so that the case be examined in another way? In light of Bill S-3, perhaps this decision could be examined from a different angle. The federal government has made a commitment, through its departments, not only to support, but to promote and advance official languages. If there is a way of helping young people advance in communities where they are facing a very high likelihood of assimilation.

My second question is this: Has Bill S-3 been enacted? Has everything been finalized?

Mr. Lussier: Yes, everything has been adopted, and it is now part of the Statutes of Canada. So the obligation exists.

Senator Comeau: Over the years, foundations have been set up and they are not subject to the Official Languages Act. Will that change with Bill S-3? Will foundations be subject to the act?

Mr. Lussier: You are raising another interesting legal question. If I fully understand the purpose of your question, it is one of the areas that we are constantly called upon to explore: how far does the federal government want to go in exercising the obligation to take positive measures with respect, namely, to the entities through which its action will be carried out. I know that a similar situation is currently before the courts, it is the *Caldech* case — I would not want to comment on it, because that is what is at issue. When an institution or a federal agency is fulfilling its mandate, there is no question: it is an obligation. From the moment there is a partnership, or a third party, the questions —

Senator Comeau: We as parliamentarians were the ones who authorized the creation of the foundations through legislation and budgets, et cetera. If governments want to create this kind of foundations, the plans have to be presented to parliamentarians.

communauté et leur engagement n'est pas pour des fins lucratives. S'il y a des groupes qui s'intéressent à la jeunesse acadienne en Nouvelle-Écosse, on devrait certainement les appuyer et je le fais. Que doit-on faire dans un cas comme celui-ci où on leur dit que l'assimilation n'est pas un objectif du fédéral?

M. Lussier : C'est une question d'interprétation que vous posez et qui est fascinante car elle concerne l'interprétation de la Loi sur le revenu en même temps que la Loi sur les langues officielles. Mme MacDonald et moi ne sommes pas compétents pour donner une interprétation juridique — d'ailleurs nous le laissons savoir lors de nos sessions. Et croyez-moi, nous sommes animés par le même désir de faire avancer et de donner des résultats concrets. Parfois nous devons résister à la tentation de donner une interprétation qui pourrait nous sembler favorable, mais nous ne sommes pas juristes. C'est la situation dans laquelle je suis.

Le sénateur Comeau : Que faire avec une telle situation? On sait que le but est louable. On veut que notre jeunesse acadienne en Nouvelle-Écosse continue d'exister, afin qu'elle puisse continuer à s'exprimer en français et à aimer le français malgré cet océan d'anglophones. Est-ce qu'on pourrait vous soumettre cette lettre, ou à une autre personne au sein du gouvernement, pour que ce cas soit examiné d'une autre manière? Suite au projet de loi S-3, peut-être que cette décision aurait pu être examinée sous un angle différent. Le gouvernement fédéral s'engage, par l'entremise de ses ministères, non pas seulement d'appuyer, mais de promouvoir et de faire avancer les langues officielles. S'il y a moyen de faire avancer la jeunesse dans les communautés où ils sont en situation d'assimilation très dangereuse.

Ma deuxième question est la suivante : est-ce que le projet de loi S-3 a été proclamé? Est-ce que tous les points sont finalisés?

M. Lussier : Oui, tout a été adopté, cela fait partie des Statuts juridiques du Canada. Donc, l'obligation existe.

Le sénateur Comeau : Au fur et à mesure des années, des fondations ont été créés et celles-ci ne sont pas assujetties à la Loi sur les langues officielles. Est-ce qu'avec le projet de loi S3, cela changera?
Est-ce que les fondations devront être assujetties à la loi?

M. Lussier : Vous soulevez une autre question intéressante qui touche le domaine juridique. Si je comprends bien l'objet de votre question, c'est une des zones qu'on est constamment appelé à explorer : jusqu'où le fédéral veut faire exercer l'obligation de prendre des mesures positives à l'égard, notamment, des entités par le biais desquelles elle réalise ses actions. Je sais qu'il y a une situation semblable qui est devant les cours à l'heure actuelle, c'est notamment le cas *Caldech* — je ne voudrais pas me prononcer là-dessus parce que c'est de ce point dont il est question. Quand une institution ou une agence fédérale agit dans le plein exercice de son mandat, la question ne se pose pas : c'est une obligation. À partir du moment où il y a un partenariat, où il y a une tierce partie, les questions ...

Le sénateur Comeau : C'est nous les parlementaires qui, lors de la création de ces fondations, avons autorisé, par l'entremise des projets de loi ou par le passage des budgets et autres, la création des fondations. Si les gouvernements veulent créer ce genre de

Our committee should take an interest the next time a new foundation is created. Perhaps we should ask the Senate to look at the bill to see if it meets its needs.

Mr. Lussier: That is what we are saying could be done in any case. Every time a new policy is developed, a new initiative is in the works, no matter how it will be carried out, we are telling our federal colleagues that they should be asking the questions mentioned by Ms. MacDonald: what will the impact be on official languages communities? Who will they be able to consult? What data can be used to measure the positive or negative impact? What positive contribution can be made with this initiative? Even before the instrument is chosen, the reflex that we are trying to develop is to ask these kinds of questions and to do our homework.

Senator Comeau: I want to quote you something one of the comments prepared by the Library of Parliament:

It should be borne in mind that since February 6, 2006, it is the Minister for Official Languages, the Honourable Josée Verner, who specifically exercises the Canadian Heritage responsibilities for implementation of Part VII of the OLA.

Is that true?

Mr. Lussier: Yes.

Senator Comeau: In fact, was it not the Minister of Canadian Heritage who initially had that responsibility? Does there need to be a change when departments are created?

Mr. Lussier: There has not been any change, and the powers are being exercised. The answer reflects the way in which this responsibility is assumed by the current minister. There are no changes in the offing.

Senator Comeau: This can be done under the 2003 plan?

Mr. Lussier: Yes.

Senator Comeau: Very well.

Senator Losier-Cool: In answer to Senator Comeau's question concerning implementation of Bill S-3, you said that it had been. Does the Department of Canadian Heritage have extra human resources? Are you hiring?

Ms. MacDonald: If only! We would really like to, but we have not had any additional resources.

Senator Losier-Cool: But you would need more resources?

Mr. Lussier: We have put in additional energy, but we have not had any additional resources. However, we have devoted an enormous amount of our time to this.

Senator Losier-Cool: In your document *Implementation of Sections 41 and 42*, you emphasize support for linguistic duality. You give your staff ways to support linguistic duality. Part VII of the act states that the government must be committed to promoting linguistic duality. I see a bit of a nuance between

fondations, il faut que ces projets passent devant les parlementaires. Notre comité devrait s'y intéresser la prochaine fois qu'il y aura création d'une nouvelle fondation. Peut-être devrions-nous demander au Sénat d'examiner le projet de loi pour voir s'il répond à ses besoins.

M. Lussier : C'est ce que nous disons en tout état de cause. Chaque fois qu'une nouvelle politique est conçue, une nouvelle initiative est en gestation, quelque soit l'instrument par le biais duquel elle va être réalisée, nous disons à nos collègues fédéraux de se poser les questions que Mme MacDonald a mentionnées : quel sera l'impact sur les communautés de langues officielles? qui pourront-ils consulter? quelles sont les données qui peuvent aider à mesurer l'impact positif ou négatif? quelles sont les mesures positives auxquelles cette initiative peut se prêter? Avant même que l'instrument soit dessiné, le réflexe qu'on cherche à créer c'est de se poser ce genre de question et faires ses devoirs.

Le sénateur Comeau : Je vous cite un des commentaires qui a été préparé par la Bibliothèque du Parlement :

> Rappelons que depuis le 6 février 2006, c'est la ministre des langues officielles, l'honorable Josée Verner, qui exerce les responsabilités spécifiques au ministère du Patrimoine canadien à l'égard de la mise en oeuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Ce commentaire est-il exact?

M. Lussier : C'est exact.

Le sénateur Comeau : En réalité c'est le ministre du Patrimoine canadien qui initialement avait cette responsabilité, n'est-ce pas? Doit-il y avoir un changement à la création des ministères?

M. Lussier : Il n'y a pas eu de changements et les pouvoirs sont exercés. La réponse vous est donnée par la façon dont cette responsabilité est assumée par la ministre actuelle. Il n'y a pas de changements à venir.

Le sénateur Comeau : Cela peut se faire sous le plan de 2003?

M. Lussier : Oui.

Le sénateur Comeau : Très bien.

Le sénateur Losier-Cool : En réponse à la question du sénateur Comeau concernant la mise en œuvre du projet de loi S-3, vous avez répondu que c'était fait. Le ministère du Patrimoine canadien a-t-il des ressources humaines en surplus? Embauchez-vous?

Mme MacDonald : Si seulement ! On aimerait bien cela, mais on n'a pas eu de ressources supplémentaires.

Le sénateur Losier-Cool : Mais vous en auriez besoin?

M. Lussier : On a mis de l'énergie supplémentaire, mais on n'a pas eu de ressources supplémentaires. Toutefois, on y consacre énormément de notre temps.

Le sénateur Losier-Cool : Dans votre document *Mise en œuvre des articles 41 et 42* vous mettez l'accent sur l'appui à la dualité linguistique. Vous donnez à votre personnel des moyens sur la façon d'appuyer la dualité linguistique. La partie VII de la loi dit que le gouvernement doit s'engager à faire la promotion de la

promotion and support. Providing support is fine; it is motherhood and apple pie. Perhaps you are doing promotion with the resources that you are using to provide support? Is it possible to do more? Part VII of the act tells us that the government is not doing enough to promote linguistic duality. That is exactly what the Commissioner of Official Languages blames the government for in all her reports.

Mr. Lussier: You are talking to people who would always like to see more being done. That is part of our mandate. Yes, there may be a nuance indicating that more needs to be done in terms of promotion. A number of federal institutions would use the same language I do: There is always room for improvement. Perhaps Ms. MacDonald can give examples of promotional activities. It is interesting that you are highlighting one of the two aspects dealt with in Part VII, whereas most of our discussion deals with the other aspect. Most of the questions and pressure come from the community side. The two are not entirely separate since by supporting minority official language communities, we are also supporting linguistic duality. It is not just by supporting communities that this can be done. There are a host of ways that can be used to do more promotion: putting a bilingual face on things, support for activities taking place in both languages, et cetera.

Ms. MacDonald: I took care to use the word "promotion" on my briefing notes. Our aim, when we talk to federal representatives, is to make sure that they do as much as possible to promote French and English. In the suggestions by the various departments that we met with, we found that there are some interesting things being done. On page 22 of my deck — where it will now say "will promote linguistic duality" — you have all sorts of big things and small things being done by federal institutions that can be replicated by the huge number of government offices across the country to have a major and positive impact. Ways are indicated to help federal employees retain their second language. I have encouraged them to buy theatre tickets, since the cultural infrastructure is trying to get the critical mass it needs to help theatres and actors survive. I would have liked to buy them tickets, but I think it would be difficult to do so with the Accountability Act. When I was in Vancouver, however, I learned that a contract had been awarded to a firm to help employees keep up their French. Part of the contract involved having the employees attend five cultural events. This presumably means that tickets would be bought for a number of cultural events, which would support the cultural organizations as well as help the federal employees with their second language. Information seminars are provided to Canadians in both languages. We also encourage them to be given in the minority communities' infrastructures, in order to give them visibility. If departments give courses to their employees outside Quebec and if they have difficulty finding people to provide a good course, they are encouraged to invite people from the minority community to attend the course, whether it is on leadership or how to make presentations. There is a suggestion on how to do results-based reports, since this is what the government is asking for. It is a way

dualité linguistique. Je vois une petite nuance entre faire la promotion et l'appuyer. L'appuyer, c'est bien beau, on n'est pas contre la vertu. Peut-être en faites-vous la promotion avec les moyens que vous vous donnez pour l'appuyer? Est-ce possible d'en faire plus? La partie VII de la loi nous dit que le gouvernement ne fait pas assez la promotion de la dualité linguistique. C'est exactement ce que la commissaire aux langues officielles reproche au gouvernement dans tous ses rapports.

M. Lussier : Vous parlez à des gens qui aimeraient qu'on en fasse toujours plus. Cela fait partie de notre mandat. Oui, il y a peut-être une nuance sur laquelle il y a peut-être lieu d'agir davantage en matière de promotion. Plusieurs institutions fédérales tiendraient le même langage que moi, c'est-à-dire qu'il y a toujours place à amélioration. Mme MacDonald peut peut-être donner des exemples de savoir-faire en promotion. Il est intéressant que vous souligniez une des deux moitiés de ce sur quoi porte la partie VII, alors que l'essentiel de nos conversations porte sur l'autre moitié. La plupart des questions, des pressions viennent du côté communautaire. Les deux ne sont pas entièrement séparées parce qu'en soutenant les communautés linguistiques en situation minoritaire, on soutient aussi la dualité linguistique. Il n'y a pas que par le biais du soutien aux communautés qu'on peut la faire. Il y a une panoplie de choses qu'on peut exploiter davantage en promotion : le visage bilingue, le soutien à des activités qui se passent dans les deux langues, et cetera.

Mme MacDonald : J'ai pris soin d'écrire sur mon aide mémoire le mot « promotion ». Lorsque nous parlons aux représentants fédéraux, notre objectif est qu'ils fassent, dans la mesure du possible, la promotion du français et de l'anglais. Avec les suggestions des différents ministères avec qui nous avons discuté, nous avons constaté qu'il se fait des choses intéressantes. À la page 22 de mon aide-mémoire — où il sera indiqué dorénavant « fera la promotion de la dualité linguistique » — on parle de toutes sortes de petites et grandes choses que font les organismes fédéraux qui peuvent par la multitude des bureaux du gouvernement à travers le pays, avoir un beau et grand effet cumulatif. On y indique comment appuyer la rétention de la langue seconde chez les employés fédéraux. Je les ai encouragés à acheter des billets de théâtre parce que l'infrastructure culturelle cherche à avoir une masse critique pour faire vivre ses théâtres et ses artistes. J'aurais voulu le dire en leur achetant des billets, mais je pense que ce serait difficile à faire avec la Loi sur l'imputabilité. Cependant, lorsque j'étais à Vancouver, j'ai appris qu'ils avaient donné un contrat à une firme pour aider à la rétention de la langue française. Une partie du contrat disait qu'ils devaient assister à cinq événements culturels. On peut présumer qu'il y aurait achat de billets pour plusieurs événements culturels ce qui appuie les organismes culturels de même que la langue seconde chez les employés fédéraux. Des séminaires d'information sont offerts aux Canadiens dans les deux langues. On encourage également qu'ils soient offerts dans les infrastructures de la minorité, cela leur donne de la visibilité. S'ils donnent des cours à leurs employés à l'extérieur du Québec et qu'ils ont de la difficulté à avoir les bonnes personnes pour offrir un bon cours, on les encourage à inviter les gens de la communauté minoritaire, afin qu'ils participent à ces cours, que ce soit sur le leadership ou sur la

of strengthening the capacity of minority communities and it will give the federal institutions better results. Those are just a few examples from the presentation.

A number of institutions, such as the St. Lawrence Seaway and Atomic Energy, provide very good public presentations in both languages. A francophone from our work area who attended French school in Ottawa saw one of those presentations when he was a young student. We are suggesting that they be proactive in dealing with minority community schools, so that young people have an opportunity to live in their language outside the classroom, and also with immersion schools when they offer these presentations so that these students can do activities in their second language outside the classroom. There is no limit.

Senator Trenholme Counsell: Is this problem found in other regions? The problem exists in south-eastern New Brunswick in a correctional institution. The staff of this institution are very concerned because they feel that there are too few spots available for second-language training.

As a result, only the staff at higher levels are able to become bilingual.

I was also told that some staff members want more time to be able to complete the training and qualify for the new requirements of their job. They say that the rules are too strict and lack flexibility. I wonder if you have heard similar comments in other provinces or in other institutions in Canada?

Mr. Lussier: Although I am not a specialist in this area, the question that you have asked seems to me to come under Part V of the act. It deals with language of work in the public service. Ms. MacDonald and I are not in a good position to answer your question in that case. That is all I will say.

[*English*]

Part V, which deals with language of work issues; Part IV, which deals with language of communication and services; and Part VII, which deals with what we are talking about, that is, support of community development and linguistic duality, are a whole. Without going too far, progress in how institutions exercise their Part IV or Part V responsibilities can also translate into progress in their Part VII responsibilities. In other words, if the services you offer and if the language of work in which you function reflect the objectives of the act, chances are that linguistic duality will be enhanced.

façon de faire des présentations. On suggère une façon de faire des rapports basés sur les résultats parce que c'est ce que le gouvernement demande. Cela renforce les capacités des communautés minoritaires et donnera de meilleurs résultats pour les institutions fédérales. Ce ne sont que quelques exemples que vous retrouvez dans la présentation.

Plusieurs institutions comme la Voie Maritime du Saint-Laurent et Énergie atomique offrent au public de belles présentations dans les deux langues. Un francophone de notre direction qui allait à l'école française à Ottawa a pu profiter d'une de ces présentations lorsqu'il était jeune écolier. On leur dit de faire l'offre proactive aux écoles de la minorité afin que les jeunes aient une chance de vivre dans leur langue en dehors de la classe d'école et de faire la même suggestion aux écoles d'immersion. Cela leur donne la possibilité d'avoir des activités dans leur deuxième langue à l'extérieur des salles de classe. Il n'y a pas de limite.

Le sénateur Trenholme Counsell : Ce problème est-il vécu dans d'autres régions? Le problème existe au sud-est du Nouveau-Brunswick dans une institution correctionnelle. Il y a beaucoup d'inquiétude parmi le personnel de cette institution. Ils trouvent que le nombre de places est trop limité pour la formation en langue seconde.

Par conséquent, seul le personnel haut placé pourra devenir bilingue.

On m'a également mentionné que certains membres du personnel désirent plus de temps pour compléter la formation et se qualifier aux nouvelles exigences de leur emploi. Les règles sont trop strictes, disent-ils, et manquent de flexibilité. Je me demande si vous avez entendu des commentaires similaires dans d'autres provinces ou dans d'autres institutions au Canada?

M. Lussier : La question que vous posez en est une qui relève, à mon sens, sans en être un spécialiste en la matière, de la partie V de la loi. Cette partie traite des conditions linguistiques de travail dans la fonction publique. Mme MacDonald et moi-même ne sommes donc pas très bien placés pour répondre à votre question. Je n'en dirai pas plus.

[*Traduction*]

La partie V, qui concerne la langue de travail, la partie IV, qui concerne la langue des communications et des services, et la partie VII, qui concerne ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est-à-dire le soutien au développement des communautés de langues officielles et de la dualité linguistique, forment un tout. Sans exagérer, le progrès que les institutions peuvent faire dans l'exercice de leurs responsabilités aux termes des parties IV ou V peuvent également amener des progrès dans la façon dont elles exercent leurs responsabilités conformément à la partie VII. En d'autres termes, si les services offerts et la langue de travail reflètent les objectifs de la loi, il est fort probable que la dualité linguistique en sera renforcée.

[*Translation*]

Senator Tardif: I would like to get back to the issue of horizontal governance that is referred to in the accountability and coordination framework for official languages as well as in Bill S-3, and which is coordinated by the Department of Canadian Heritage. You told me that there had not yet been a meeting of ministers of official languages or of the subcommittee of ministers during the course of this session.

Could you tell me whether the annual consultative process with the communities has started? That is the other important aspect of horizontal governance. Has the process started?

Mr. Lussier: That is an excellent question. As you mentioned, senator, there was a change in which this horizontal coordination exercise was carried out. Officials, who are responsible for coordinating consultations, will be pleased to appear before the committee if it so desires.

The ministers' consultations you were referring to were held annually. And then, six months after these consultations, there were other consultations amongst officials. They took place a few weeks ago, in the anglophone community in Quebec as well as in the Acadian and francophone communities outside Quebec. It was part of the regular process.

Senator Tardif: So the process has begun amongst officials. Has it begun on the communities' side?

Mr. Lussier: I am referring to consultations between officials and communities. At the officials' level, we generally speak with executive directors of community associations, whereas ministers would tend to speak to presidents.

When referring to consultations at the officials' level, I meant to say within communities at the executive director level.

Senator Tardif: You refer to positive measures. From now on, Bill S-3 would require federal institutions and the federal government to take positive measures. How would you define the terms "positive measures"?

Ms. MacDonald: Actually, we have to say that we still do not have a definition as of yet. We put the question to the lawyers who are with us. They say that it is up to them to define the term "positive measures" according to their mandate.

Senator Tardif: You are saying that it is up to lawyers to define those terms?

Ms. MacDonald: No. Federal institutions must identify what they can do under their mandate.

[*Français*]

Le sénateur Tardif : J'aimerais revenir à la question de gouvernance horizontale à laquelle il est fait référence dans le Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles ainsi que dans le projet de loi S-3 et dont la responsabilité de coordination retombe sur Patrimoine canadien. Vous m'avez indiqué que le groupe des ministres des langues officielles ainsi que le
sous-comité des ministres ne s'étaient pas encore rencontrés au cours de cette session.

Pouvez-vous me dire si le processus de consultation annuelle avec les communautés est entamé? Voilà l'autre mécanisme important dans toute la question de gouvernance horizontale. Est-ce que le processus est entamé?

M. Lussier : Votre question est excellente. Comme vous l'avez mentionné, sénateur, il y a eu un changement au soutien apporté à l'exercice de cette coordination horizontale. Les fonctionnaires, dont la fonction est de coordonner ces consultations, se feront un plaisir de comparaître devant vous si le comité le désire.

Les consultations ministérielles auxquelles vous faites référence avaient lieu une fois par année. Puis, dans un cycle de six mois suivant ces consultations ministérielles, des consultations au niveau des fonctionnaires avaient lieu. Elles se sont déroulées il y a quelques semaines, tant du côté de la communauté anglophone du Québec que pour les communautés acadiennes et francophones du reste du Canada. Cette démarche faisait donc partie du cycle régulier.

Le sénateur Tardif : Le processus a donc été entamé au niveau des fonctionnaires. Du côté des communautés, est-ce que le processus a également été entamé?

M. Lussier : Je parle des consultations des fonctionnaires auprès des communautés. Au niveau des fonctionnaires, on parle généralement aux directeurs exécutifs des associations communautaires, tandis qu'au niveau ministériel on s'adressait plutôt aux présidents.

En faisant référence à la consultation au niveau des fonctionnaires, je parlais de contacts avec les communautés au niveau des directeurs exécutifs.

Le sénateur Tardif : Vous parlez de mesures positives. Le projet de loi S-3 exige désormais que les institutions fédérales et le gouvernement fédéral entreprennent des mesures positives. Comment définissez-vous le terme « mesures positives »?

Mme MacDonald : En fait, nous devons leur répondre que nous n'avons toujours pas de définition. Nous soumettons cette question aux juristes qui nous accompagnent. Ils nous répondent que c'est à eux de définir le terme « mesures positives » selon leur mandat.

Le sénateur Tardif : Vous dites que ce sont aux juristes de définir le terme?

Mme MacDonald : Non. Ce sont les organismes fédéraux qui doivent identifier ce qu'ils peuvent faire selon leur mandat.

Senator Tardif: Would a useful criterion be what communities consider to be positive measures?

Ms. MacDonald: That could certainly help. That is why we recommend that all federal institutions consult with the communities.

Senator Tardif: We know full well that communities and governments may have different priorities. Positive measures do not mean the same thing on both sides.

Mr. Lussier: You are right, senator.

Senator Comeau: Senator Tardif referred to horizontal coordination. You mention it on page 6 of the document you tabled before our committee. Could you explain to me what horizontal coordination or governance means?

Mr. Lussier: It is true that those words may tend to be a bit intimidating. The Official Languages Act creates responsibilities and obligations for a host of federal institutions. Horizontal coordination refers to the obligation for those federal institutions, which are subject to it, to make sure that they exercise their responsibilities and that there is a sharing of information and consistency in the way in which we support development and duality, a predetermined way of reporting on progress, results and initiatives to parliamentarians such as yourselves, and to some extent, to proceed with consultations. There is, at some level, coordination in the way in which the government approaches communities to speak with them.

Senator Comeau: Is the person responsible for managing or coordinating this horizontal governance the Minister of Official Languages?

Mr. Lussier: Indeed.

Senator Comeau: Is there a departmental committee which can support her in that process?

Mr. Lussier: I would say, as I said to Senator Tardif a little earlier on, that I would prefer for the question to be put to a member of cabinet as far as how things will be coordinated at the department level is concerned.

Senator Robichaud: In the document you submitted to us, you refer to different ways for the various institutions to support linguistic duality.

People refer to communications and I think that would be an excellent tool. A year or two ago, I was approached by the director of a weekly publication. There are several weeklies in our small communities, in New Brunswick, in Nova Scotia, Prince Edward Island, and I am sure they also exist in the west. These weeklies serve as tools for communicating with the entire community. In our area, the *Étoile de Kent* enters into people's homes, is read from cover to cover and stays there for the entire week. For some people, that is the only way to have access to information.

Le sénateur Tardif : Est-ce qu'un critère utile pourrait être ce que les communautés considèrent comment étant des mesures positives?

Mme MacDonald : Un tel critère pourrait certes aider. C'est pourquoi nous recommandons à tous les organismes fédéraux de consulter les communautés.

Le sénateur Tardif : Nous savons très bien que les priorités des communautés peuvent différer de celles du gouvernement. Les mesures positives ne s'équivalent pas d'un côté comme de l'autre.

M. Lussier : Vous avez raison, sénateur.

Le sénateur Comeau : Le sénateur Tardif a parlé de la coordination horizontale. Vous en faites mention à la page 6 du document que vous avez déposé devant notre comité. Pourriez-vous m'expliquer que veut dire coordination ou gouvernance horizontale?

M. Lussier : Il est vrai que le mot peut faire un peu peur. La Loi sur les langues officielles créée des responsabilités et des obligations pour un ensemble d'institutions fédérales. La coordination horizontale fait référence à l'obligation de s'assurer que ces responsabilités sont exercées par l'ensemble de ceux chez qui elles pèsent et qu'il existe un partage d'information et une cohérence dans la façon de soutenir le développement et la dualité, une façon prédéterminée de rapporter sur les progrès, les résultats et les initiatives aux parlementaires que vous êtes et, dans une certaine mesure, de procéder aux consultations. À un certain niveau, il y a une coordination dans la façon dont le gouvernement approche les communautés pour dialoguer avec elles.

Le sénateur Comeau : La personne chargée de gérer ou de coordonner toute cette gouvernance horizontale est la ministre des Langues officielles?

M. Lussier : En effet.

Le sénateur Comeau : Existe-t-il un comité ministériel qui peut l'appuyer dans cette démarche?

M. Lussier : Je vous répondrai comme j'ai répondu au sénateur Tardif un peu plus tôt. Je préfèrerais que cette question, à savoir la façon dont cette coordination va s'effectuer au niveau ministériel, soit adressée à un membre du Cabinet.

Le sénateur Robichaud : Dans le document que vous nous avez soumis, vous parlez des différentes façons d'appuyer la dualité linguistique par les institutions concernées.

On parle des communications et je crois que ce serait un excellent moyen. Il y a un an ou deux, j'ai été approché par un responsable d'un hebdo. Il y a plusieurs hebdos dans les petites communautés, autant au Nouveau-Brunswick, qu'en Nouvelle-Écosse, qu'à l'Île-du-Prince-Édouard et, j'en suis sûr, dans l'Ouest également. Ces hebdos sont le point de communication pour toute la communauté. Chez nous, *l'Étoile de Kent* entre dans tous les foyers et est lu de la première à la dernière page et y reste pour la semaine. Pour certains, c'est le seul moyen de recevoir de l'information.

After the meeting, the gentleman told me that he did not get many requests for advertising space which could greatly improve the company's profitability.

So, we contacted several companies which we believed could advertise or should take out advertisements, perhaps a dozen or so. We received some responses from people acknowledging receipt of the requests and saying they would do what they could.

At this point, unfortunately, nothing is being done. What can I do to raise their awareness? Should I file a complaint and send it to the Department of Canadian Heritage so you could communicate with these people, but you will not be in any position to force them to act. So it is a sort of pretend; we are doing things, but without any results.

Mr. Lussier: You are probably referring to federal institutions advertising in weekly publications which are coordinated by Public Works. We are in contact with Public Works. It is one of the "select group" of 30 targeted institutions. That is an issue which is the subject of a number of discussions and I think it has already been raised before parliamentary committees.

That is one of the ways in which we do believe that it is possible to help communities develop, through the media, through communications. It falls under Part IV, which is the responsibility to communicate with citizens and, as you say, Part VII. But from the outset, doing it in both official languages is an obligation. Doing it through minority community media is a positive way to help communities develop.

Senator Robichaud: It is even more positive to communicate with them in French. Often, these small companies, and community radio stations are another example, operate right at the profitability threshold and often beneath it. That is how we could help them offer a better service, serve more people and get some momentum. I think that that would be a way not only of informing them but also of helping them and making them profitable.

Ms. MacDonald: Precisely, we strongly encourage federal institutions to make use of them. We also say that it will help the federal government, in that they will reach out to more people, improve results and reach out to minority communities through the media. We are constantly striving to show that it is value added both for the federal government as well as for the community. That is a point that we raise every time we meet with departments.

Senator Robichaud: I would encourage you to enthusiastically pursue your work in the same vein because communities need it.

Senator Losier-Cool: I wish to add a comment on the promotion of linguistic duality. We like to say that Canada is officially a bilingual country; however, I am particularly proud to say that New Brunswick is officially a bilingual province. I agree

Après cette rencontre, la personne me disait qu'il ne recevait pas tellement de demandes de publicité ou d'espace pour annoncer dans leur hebdo, chose qui faciliterait pourtant énormément la rentabilité de leur entreprise.

Nous avons alors communiqué avec plusieurs entreprises que l'on croyait susceptibles d'annoncer ou qui devraient annoncer; peut-être une douzaine. Nous avons reçu quelques réponses de gens qui accusaient réception des demandes et qui disaient faire leur possible.

À ce moment-ci, je me plains qu'on ne le fait pas. Comment dois-je m'y prendre pour les sensibiliser? Est-ce que je dois formuler une plainte et l'envoyer au ministère du Patrimoine canadien afin que vous puissiez communiquer avec ces gens, mais que vous ne pourrez toutefois pas obliger à agir? Alors c'est comme faire semblant; on fait quelque chose mais cela ne donne pas de résultat.

M. Lussier : Vous faites sans doute référence à des publicités d'institutions fédérales dans les hebdos, dont la coordination est assurée par Travaux publics. On est en contact avec Travaux publics. C'est une des institutions du « club sélect » des 30 institutions visées. C'est une question qui fait l'objet de nombreuses discussions et je pense qu'il en a déjà été question devant des comités parlementaires.

C'est une des façons dont on dit effectivement qu'il est possible d'aider le développement des communautés; par le biais des médias, par la communication. Cela tombe à la fois dans la partie IV qui est la responsabilité de communiquer avec les citoyens et, comme vous le dites, la partie VII. Mais a priori, le faire dans les deux langues officielles, c'est une obligation; le faire par les médias communautaires minoritaires, c'est un moyen positif d'aider le développement des communautés.

Le sénateur Robichaud : C'est d'autant plus positif que l'on communique avec eux en français. Souvent, ces petites entreprises — et on peut parler de radio communautaire aussi — fonctionnent juste sur la limite de la rentabilité et souvent en dessous. C'est là qu'on pourrait les aider à donner un meilleur service, à desservir plus de gens et à leur donner un élan. Je crois que non seulement on les informe mais on les aide et on les rentabilise.

Mme MacDonald : Justement, on encourage fortement les organismes fédéraux à les utiliser. On dit également que cela va aider l'organisme fédéral, en ce sens qu'ils vont rejoindre plus de gens, améliorer les résultats et étendre leur rayonnement en utilisant les médias des communautés minoritaires. On essaie de toujours montrer que c'est une plus-value pour l'institution fédérale comme pour la communauté. C'est un point que l'on souligne chaque fois que nous rencontrons des ministères.

Le sénateur Robichaud : Je vous invite alors à poursuivre dans cette veine avec beaucoup d'ardeur parce que les communautés en ont besoin.

Le sénateur Losier-Cool : Je veux ajouter quelque chose au sujet de la promotion de la dualité linguistique. Je crois qu'on se plaît à dire que le Canada est un pays officiellement bilingue et je suis fière de dire que le Nouveau-Brunswick est la province

with what you say about how the promotion of linguistic duality serves the federal government's organizations and departments well.

I would like to come back to the issue of marketing linguistic duality. It is an aspect that may have been neglected. Recently, following the announcement of the Liberal Party leadership race, newspapers profiled candidates' level of bilingualism, rating who is bilingual, who is not, who is able to order in a restaurant, who can get by, and so on.

Ms. MacDonald, what you said earlier gave me confidence; you are on the right track and I believe that we have to focus on awareness. I know that this is not your area of expertise, but it has more to do with awareness than instruction. It is beyond memorizing verbs. It is about enjoying music, sports, and the love of life. That is what learning is about. I have said this before: I believe that all Canadian university graduates must have knowledge of both official languages. Otherwise, they should not be allowed to graduate.

Ms. MacDonald: Thank you very much for your words of encouragement. When I was in high school in Ontario, we had to take French classes until Grade 12. I recently saw something very interesting happening in England. A council of some significance stated that the era of unilingualism is now over and if people do not know two languages — in Canada, French is the best choice — they are doomed. If England has recognized this, and is promoting linguistic duality, then we should be at the leading edge of that recognition and promotion.

The Chairman: On behalf of all members of the committee, I wish to thank you for meeting with us today. Thank you very much for your patience and your diligence in answering our questions.

Honourable senators, would someone like to move the tabling of these documents?

Senator Comeau: I so move.

The Chairman: Senator Comeau so moves, seconded by Senator Tardif.

Honourable senators, is it your pleasure to adopt the motion?

Some honourable senators: Yes.

The committee continued in camera.

officiellement bilingue. Je suis en accord avec vous lorsque vous dites que cette promotion sert favorablement les organismes du gouvernement fédéral ou encore les ministères.

Je reviens à la question du marketing d'une dualité linguistique. C'est un point que l'on a peut-être négligé. Dernièrement, suite à la course à la chefferie du Parti libéral, les journaux ont dressé un bilan sur ce qu'est une personne bilingue; à savoir qui est bilingue, qui n'est pas bilingue, qui peut commander une soupe, qui peut survivre, et cetera.

Madame MacDonald, vous m'avez donné confiance tout à l'heure; vous êtes sur la bonne piste et je crois qu'il faut passer par l'éducation. Je sais que ce n'est pas votre domaine, mais il s'agit d'éducation plus que d'instruction; c'est plus que simplement apprendre les verbes. C'est vivre avec de la musique, avec les sports, avec l'amour de tout. C'est la nature de l'apprentissage. Je l'ai toujours dit : je crois que tous les Canadiens et les Canadiennes, diplômés d'une université au Canada, devraient avoir une connaissance des deux langues officielles. Sans cela, on ne leur donne pas de diplôme.

Mme MacDonald : Merci beaucoup pour vos mots d'encouragement. Lorsque j'étais à l'école secondaire en Ontario, il fallait suivre des cours de français jusqu'à la 12e année. Aussi, j'ai vu quelque chose récemment de très intéressant en Angleterre; un conseil quelconque qui a quand même une certaine envergure a dit que l'ère de l'unilinguisme était terminée et que si les gens ne connaissent pas deux langues — et au Canada le français est le meilleur choix — c'est fini. Si l'Angleterre reconnaît cela, nous devrions être à l'avant-garde de ce qu'ils reconnaissent et de ce dont ils font la promotion.

La présidente : J'aimerais me faire le porte-parole des membres du comité pour vous remercier de nous avoir rencontrés aujourd'hui. Merci beaucoup pour votre patience et votre diligence à répondre à nos questions.

Honorables sénateurs, quelqu'un voudrait-il proposer une motion du comité pour permettre le dépôt des documents à titre de pièce?

Le sénateur Comeau : J'en fais la proposition.

La présidente : Le sénateur Comeau en fait la proposition appuyé du sénateur Tardif.

Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion?

Des voix : Oui.

Le comité se poursuit à huis clos.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, May 29, 2006

Canadian Heritage:

Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs;

Sheila MacDonald, Associate Director, Interdepartmental coordination, Official Languages.

TÉMOINS

Le lundi 29 mai 2006

Patrimoine canadien:

Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles;

Sheila MacDonald, directrice associée, Concertation interministérielle, Langues officielles.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca